



**Département de Seine-et-Marne**

**Canton de Nangis  
COMMUNE DE NANGIS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2017/DEC/188</b>	<b>OBJET :</b>
<b><u>Date du conseil municipal</u></b> 18/12/2017	DEMANDE DE SUBVENTION – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2018 : EXTENSION DE L'ECOLE DES ROSSIGNOTS : CONSTRUCTION D'UNE RESTAURATION SCOLAIRE ET D'UNE SALLE D'ACTIVITES
<b><u>Date de la convocation</u></b> 11/12/2017	
<b><u>Date de l'affichage</u></b> 19/12/2017	

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 11 décembre 2017.

**Étaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Jacob NALOUHOUNA, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUÉ, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER.

**Étaient absents représentés :**

- Stéphanie CHARRET représentée par Simone JEROME
- Didier MOREAU représenté par Michel VEUX
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Virginie SALITRA
- Samira BOUJIDI représenté par Karine JARRY
- Pascal D'HOKER représenté par Monique DEVILAINE
- Stéphanie SCHUT représentée par Catherine HEUZE-DEVIES

**Étaient absents :**

- Rachida MOUALI

Monsieur Charles MURAT est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20171221-2017-DEC-188-  
DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU la dotation de soutien à l'investissement public local pour 2018,

CONSIDERANT que dans ce cadre, l'État alloue des subventions pour des travaux visant la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

CONSIDERANT que les travaux d'extension de l'école des Rossignots : construction d'une restauration scolaire et d'une salle d'activités, sont éligibles à cette dotation de soutien à l'investissement public local,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (28),

**ARTICLE 1 :**

SOLLICITE l'aide financière de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local à hauteur maximale de 617 524,57€ (49,60% du coût HT de l'opération).

**ARTICLE 2 :**

APPROUVE le programme de travaux d'extension de l'école des Rossignots : construction d'une restauration scolaire et d'une salle d'activités.

**ARTICLE 3 :**

APPROUVE le descriptif de cette opération qui s'élève à 1 245 232,24 € HT (soit 1 494 278,69 € TTC).

**ARTICLE 4 :**

DIT que le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux de construction d'une restauration scolaire et d'une salle d'activités au groupe scolaire les Rossignots		État (DETR)	110 000,00 €
		État (Fonds de soutien à l'investissement public local )	617 524,57 €
		Département (CID)	144 138,00 €
		Part communale	622 616,12 €
Total H.T.	1 245 232,24 €	(dont 373 569,67 € HT soit 30 % du HT+ 249 046,45 € de TVA)	
TVA 20 %	249 046,45 €		
<b>Total T.T.C.</b>	<b>1 494 278,69€</b>	<b>Total T.T.C.</b>	<b>1 494 278,69 €</b>

**ARTICLE 5 :**

DIT que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2018, en section d'investissement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 19 décembre 2017

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20171221-2017-DEC-188-  
DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017